



MINISTERE
DES AFFAIRES FONCIERES, DE L'AMENAGEMENT,
DE L'HABITAT
ET DE L'EQUIPEMENT,
en charge de l'urbanisme

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

Arrondissement Infrastructure
BUREAU D'ETUDES GENIE CIVIL

APPEL D'OFFRES N° 14 / 10 / MAE

DU : 17 MARS 2010

OBJET:

RECONSTRUCTION DU PONT HAUMI

Date limite de remise des offres : 19 AVR. 2010

Heure limite de remise des offres : 11 H00

Lieu de remise des offres :

Bureau des Marchés de la Direction de l'Equipeement

Centre administratif – 11, rue du commandant destremau – Bât.A, 3^{ème} étage

BP.85-98713 Papeete – Tahiti

Tél : 46 80 90 ou 46 80 83

AVIS d'APPEL à la CONCURRENCE N°.....14...../10/MAE

Marché de travaux passé par la Polynésie française,

Ministère des Affaires Foncières, de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Équipement, en charge de l'Urbanisme

- Objet du marché : **Reconstruction du pont Haumi**, sur l'île de Moorea, archipel des Iles Du Vent.
- Mode de Passation : Appel d'offres ouvert (articles 19 à 25 du CMP)
- Consultation du règlement de la consultation et de l'ensemble du dossier auprès du Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement – centre administratif – 11 rue du commandant Destremeau – Bâtiment A1 – 3^{ème} étage.
- Les conditions auxquelles doivent répondre les offres et notamment le modèle suivant lequel elles doivent être présentées, sont indiquées dans le DCE qui peut être consulté dans les conditions fixées au 3^{ème}.
- Retrait du dossier de consultation chez :
TECHNO PLANS – COPIE 2004
10 , avenue Bruat – Immeuble BRUAT à Papeete
BP.2116-98713 Papeete – Tél/Fax : 43 25 11
- Envoi à la Publication le : **17 MARS 2010**
- Remise des offres au Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement - centre administratif – 11 rue du commandant Destremeau – Bâtiment A1 – 3^{ème} étage avant le **19 AVR. 2010** à 11 heures, délai de rigueur (toute offre parvenue après cette heure sera rejetée).
- Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères dans le règlement de consultation.
- Justifications à produire détaillées dans le règlement de la consultation. Entre autres :
- références – plan de charge – mémoire justificatif - certificats CPS – (la date de validité portée sur ce certificat ne devra pas être antérieure à un mois de la date limite de remise des offres) –certifications par l'administration fiscale (service des contributions et Trésor public) attestant au 31 décembre précédent, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années).

Le Ministre des Affaires foncières, de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Équipement, en charge de l'Urbanisme.



Ampliations :

La Dépêche : 1 ex. pour diffusion 3 jours (facture à adresser à la Subdivision de l'Équipement de MOOREA BP 1012-98729 PAPETOAI)

CSEBTP : 1 ex.
CSMGCTP : 1 ex.
CCISM : 1 ex.
MAE : 1 ex.
DEQ : 1 ex.
BM : 1 ex.
Arrondissement : 1 ex.
Haut-commissariat : 1 ex.

